

En tant qu'ingénieur, et surtout ancien champion olympique du 200 mètres papillon, ma perspective de la candidature idéale repose sur l'équilibre entre une grande exigence sur les sujets sportifs et une rigueur qui se doit d'être tout autant technique qu'environnementale. En effet, les Jeux olympiques doivent représenter à la fois l'accomplissement de la carrière des athlètes, l'aboutissement d'un entraînement, et aussi constituer un projet d'infrastructures maîtrisé, durable, car réellement utile et éventuellement réutilisable pour le territoire hôte bien après la cérémonie de clôture.

D'un premier point de vue, mon parcours d'athlète m'a sensibilisé à l'importance de la qualité des installations, un bassin mal conçu, des équipements défectueux ou des conditions de sécurité précaires peuvent mettre à mal des années de préparation. Voilà donc, pourquoi ma candidature idéale garantit des sites sportifs absolument conformes aux normes des fédérations internationales, admettant des critères de performance, d'accessibilité et de sécurité pour tous les usagers. D'un autre point de vue, mon métier d'ingénieur, me pousse à considérer les Jeux olympiques comme un important projet technique qui doit être faisable donc financièrement responsable et planifié sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures, c'est à dire de la construction à l'exploitation jusqu'à la reconversion. Pour garantir cela, est nécessaire des études d'impact, des analyses des risques, des scénarios de reconversion détaillés et l'intégration d'innovations technologiques. Tout en conservant une attention particulière à une logique de réduction carbone.

Je m'attends également à ce que les athlètes soient intégrés au cœur du projet. Pour être crédible, une candidature doit montrer comment les villes candidates ont su associer les athlètes et leur représentants à la conception des sites et des services tels que le village olympique, les transports, la restauration, les dispositifs de sécurité et les soins. De plus, je privilégierais tout autant l'approche d'ingénierie et de durabilité des infrastructures. Enfin, la candidature idéale doit apporter un système de transport accessible principalement axé sur des transports en communs ou doux pour favoriser une réduction de l'émission carbone, ainsi qu'un système de sécurité à la fois efficace et financièrement soutenable.

Questions :

Comment votre projet a-t-il intégré, dès ses prémices une approche d'ingénierie durable, pour assurer que les infrastructures olympiques restent utiles, financièrement soutenables et peu émettrices de carbone sur les 20 prochaines années ?

De quelle manière avez-vous associé les athlètes ainsi que les fédérations sportives à la création des infrastructures et services ?

Comment comptez-vous vous assurer la qualité de l'expérience des athlètes pendant et après les jeux.

Annexe - Amendement proposé à l'article 33 de la Charte Olympique :

À la suite du paragraphe 5 “Critères d’évaluation”, ajouter :

“De leur capacité de reconversion suite à l’événement”